

CIRCULATION

Généralisation des 30 km/h

La Ville veut aller vite

En place dans plusieurs rues de la ville, la limitation de la vitesse à 30 km/h va être progressivement étendue à toute la commune. Le déploiement commencera au printemps. Pour Christophe Haudrechy, adjoint au maire à la Transition écologique, aux Mobilités et à la Démocratie participative, cette mesure répond à « un triple besoin : renforcer la sécurité grâce à une circulation apaisée et une vitesse identique dans les quartiers, réduire le trafic automobile qui traverse notre ville et diminuer la pollution ».

Partager l'espace public

« L'objectif est d'abord de renforcer la sécurité. Le tissu urbain ovillois est surtout composé de petites rues qui se prêtent mal aux 50 km/h sans que cela ne soit dangereux pour les autres. Il faut rappeler que la chaussée est un espace public que les automobilistes doivent partager avec les usagers, enfants et adultes, qui circulent à vélo, sur des trottinettes... et ils sont de plus en plus nombreux; pensons aussi aux piétons, par exemple lorsqu'il s'agit de traverser une rue. Pour résumer, en voiture ou en camionnette, doit-on prendre des risques pour "gagner" 30 secondes ou une minute? »

Apaiser la circulation

« Les Ovillois sont demandeurs d'une circulation apaisée. L'idée revient souvent au sein des Conseils de quartier, avec les associations locales sur la mobilité, et elle est également nettement ressortie lors de la concertation Houilles à voix Haute. Il est important d'agir, sans attendre les

résultats de notre étude Schéma directeur des mobilités, lancée dans les prochaines semaines », souligne Christophe Haudrechy.

Simplifier la règle

Généraliser les 30 km/h, c'est aussi simplifier la circulation car, aujourd'hui, il n'y a pas de continuité entre les rues concernées. Pour un automobiliste, il n'est pas toujours aisé de savoir quelle limitation s'applique. En dehors des départementales, les 30 km/h s'appliqueront partout.

Réduire le trafic et la pollution

Réduire la vitesse de circulation contribue également à réduire la pollution, en particulier lors des phases d'accélération

et de freinage aux nombreux carrefours à traverser. « Nous pouvons aussi, à l'image de l'expérience d'autres villes, souhaiter grâce à cette mesure avoir encore plus d'usagers à vélo ou à pied », ajoute l'adjoint aux Mobilités.

C'est enfin une contribution pour limiter le trafic de transit. « Citons l'avenue Charles-Tellier ou la rue des Martyrs-de-la-Résistance, par exemple, quotidiennement utilisées. Les applications de recherche d'itinéraires proposeront moins souvent un passage par notre "ville 30" pour certains trajets », conclut Christophe Haudrechy.



« Les 30 km/h vont être progressivement étendus à toute la commune », indique Christophe Haudrechy.